

INTERPELLATION

Auteur Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Serge Fellay, AdG/LA, Benoît Bender, PDCB, et Ludovic Cipolla, UDC
Objet Politique cantonale sur la migration, a quand une répartition équitable
Date 05.03.2018
Numéro 2.0232

En mai 2016, la municipalité de Brig-Glis a accepté la demande du DSSC d'utiliser le centre de Gamsen comme centre de transit pour les requérants d'asile pour une période de 5 ans. Ce centre de 50 places devait accueillir des familles ainsi que des femmes et des hommes seuls en provenance directe des centres de procédure de la Confédération. Les requérants d'asile y seraient restés dans l'attente d'un autre logement disponible dans le Haut-Valais.

L'association des habitants de Gamsen a fait recours au Tribunal Cantonal contre cette décision pour non-respect de l'affectation de la zone, classée zone artisanale et a eu gain de cause.

Madame la Conseillère d'Etat a dit accepter cette décision du Tribunal cantonal mais se dit déçue d'en arriver là aujourd'hui lors d'une interview sur Canal 9.

Selon Le Nouvelliste du 2 février 2018, le Conseil d'Etat n'exclut pas de faire recours auprès du Tribunal Fédéral. Il va étudier les considérations du Tribunal Cantonal et réfléchir aux suites à donner à ce dossier.

Dans ce même article, il a été également mentionné que cela fait deux ans que le Conseil d'Etat souhaitait un centre collectif dans le Haut-Valais pour assurer une bonne répartition dans le canton.

Conclusion

Il est demandé au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Quelles sont les avancées et décisions prises sur ce dossier?
- Ces 50 places étaient prévues pour l'accueil de requérants d'asile en provenance directe des centres de la Confédération; où l'Etat va-t-il intégrer ces 50 places provisoirement en attendant de trouver une solution convenable dans le Haut-Valais?
- Que va mettre en place le Conseil d'Etat pour parvenir à une répartition équitable sur l'ensemble du canton?
- Quelle politique migratoire envisage le canton pour le futur?